

des placements communs de la SCHL et des provinces, se sont chiffrés à \$199 millions seulement en 1977, alors que le budget prévoyait \$353 millions à cette fin. Ces engagements visaient 7,547 logements sociaux.

Ces dernières années, le logement social, qui avait été jusqu'alors la principale forme d'aide aux Canadiens à revenu modique aux termes de la LNH, a été remplacé pour une large part par le logement appartenant à des organismes sans but lucratif ou à des coopératives. Les premiers peuvent fournir et gérer des maisons pour les familles à faible revenu, les personnes âgées ou des groupes particuliers comme les handicapés, et peuvent être constitués exclusivement à titre d'organismes de bienfaisance ou appartenir aux provinces ou aux municipalités. Outre les prêts à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché et les contributions égales à 10% du coût des projets, la SCHL fournit des fonds de démarrage qui aident à payer les dépenses antérieures à la demande de prêt. Elle loue également des terrains. Le financement qu'elle procure aux organismes axés sur les ressources des collectivités lui permet d'assurer une aide technique au niveau de la planification et de la gestion des projets.

Il existe deux types de coopératives de logement: les coopératives sans but lucratif, qui sont organisées en vue de la propriété et de la gestion collectives, et les coopératives de construction, qui demeurent la propriété de particuliers. Toutes les formes d'aide de la LNH destinées aux organismes sans but lucratif sont accessibles aux coopératives de construction. Dans le cadre de ces programmes, des engagements ont été pris relativement à 6,174 logements et 1,188 lits dans des établissements d'hébergement en 1977. Des engagements ont également été pris auprès de propriétaires privés pour la location de 2,776 logements selon un barème fixé en fonction du revenu.

À la fin de l'année, 172,220 logements occupés étaient subventionnés en vertu d'ententes fédérales-provinciales fixant le prix des loyers en fonction du revenu des locataires. La quote-part du gouvernement fédéral se chiffrait à \$141 millions, soit une augmentation par rapport à 1976 (\$117 millions).

**Programme de logements pour les ruraux et les autochtones.** Les objectifs de ce programme sont de fournir des logements adéquats dans les localités rurales dont la population est inférieure à 2,500 habitants, de donner aux personnes et organismes admissibles l'occasion de jouer un rôle dans tous les aspects du logement et de créer des emplois, et d'encourager la conception et l'utilisation de plans de maisons qui répondent aux besoins ruraux. Depuis le début du programme en 1975, lequel prévoyait l'achèvement de 50,000 logements sur une période de cinq ans, plus de 15,000 logements ont été mis en chantier ou remis en état. En 1977, on a enregistré un total de 7,563 logements, dont 70% étaient des logements remis en état. En vertu de la LNH, \$3 millions ont été offerts sous forme de subventions de soutien aux associations ayant pour but d'organiser ou d'aider les collectivités et les groupes autochtones, et pour réaliser des programmes de formation et détacher des experts techniques.

**Logements destinés au marché.** La LNH prévoit trois formes principales d'aide relativement aux logements à vendre ou à louer sur le marché privé: assurance des prêts hypothécaires consentis par des prêteurs agréés, prêts directs à des conditions analogues à celles des prêteurs agréés, et assistance au moyen des programmes d'aide pour l'accession à la propriété et d'aide au logement locatif. Les intéressés ont droit à cette forme d'assistance que le projet soit financé par la SCHL ou par un prêteur agréé.

En 1977, les prêts directs de la SCHL pour les logements destinés au marché ont encore baissé par rapport au bas niveau de 1976 et, à \$40 millions pour 1,127 logements, ils étaient inférieurs au montant prévu au budget des immobilisations de la Société. Cette baisse résultait de la possibilité d'obtenir des prêts hypothécaires privés assortis de l'assurance hypothécaire de la LNH.

Les prêts hypothécaires ainsi consentis par des prêteurs privés et assurés par la LNH se sont élevés à \$6 milliards en 1977, soit une augmentation de 38% par rapport à l'année précédente. Ils ont permis de financer 114,414 nouveaux logements et 62,014 logements existants, c'est-à-dire près de deux fois plus qu'en 1976. Une grande proportion des prêts hypothécaires assurés aux termes de la LNH, financés par des prêteurs privés et visant la construction de logements neufs s'accompagnait également